

VALIDATION DU RESEAU DE FOSSES ET DE COURS D'EAU D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LE RESSUYAGE DES CRUES DE GARONNE

Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

D 2018	F	24
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	67 dossier 1 à 3 – 70 dossier 4 – 67 dossier 5 à 21 – 64 dossier 22 et 23 – 62 dossier 24 à 30	
Votants	77 dossier 1 à 3 – 80 dossier 4 – 66 dossier 5 et 6 – 79 dossier 7 à 21 – 77 dossier 22 et 23 – 75 dossier 24 à 30	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 septembre 2018** s'est réuni à la salle Multiculturelle de Meilhan-sur-Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	/
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lilette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU (jusqu'au dossier 4)
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 21) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier 21)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (jusqu'au dossier 21)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT (jusqu'au dossier 23) – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier 23)
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (+ pouvoir Francis DUTHIL)
<u>Longueville</u>	/
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir Jean.François THOUHAZE à partir du dossier 22)
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 4) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Martine CALZAVARA) – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Serge CARBONNET) – Roland CHRISTEN (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU à partir du dossier 5) – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND à partir du dossier 5) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 4) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) – Laurence VALAY (+ pouvoir Jacqueline CORREGES)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 4)
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN (Suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Didier RESSOT) – Christine VOINOT (+ pouvoir Pascal LAPERCHÉ)
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (Suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT.MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Christian GIACOMEL (Suppléant)
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

<u>Absents ou excusés</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ - Carole VERHAEGHE - Francis DUTHIL - Guy FARBOS - Lydie ANGELY - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIERES - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Didier RESSOT - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Régis BARD - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jean GUIRAUD – Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 3) - Jean.Michel MOREAU (à partir du dossier 5) – Marie.Catherine BALLEREAU (à partir du dossier 5) - Jean.Pierre MARCHAND (à partir du dossier 5) – Jacques BILIRIT (à partir du dossier 22) – Josette PATISSOU (à partir du dossier 22) - Jean.François THOUHAZE (à partir du dossier 22) – Thierry CONSTANS (à partir du dossier 24) – Danièle ANGOT (à partir du dossier 24)
----------------------------------	--

<u>Pouvoirs de</u>	Patrick COUZINEAU à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Pascale LAPERCHÉ à Christine VOINOT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Martine CALZAVARA à Daniel BENQUET - Jacqueline CORREGES à Laurence VALAY – Didier RESSOT à Gilles LAGAÛZÈRE - Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Francis DUTHIL à Sylvie BARBE - Serge CARBONNET à Marie.Françoise BOUGUES - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Marie.Catherine BALLEREAU à Roland CHRISTEN (à partir du dossier 5) – Jean.Pierre MARCHAND à Josette JACQUET (à partir du dossier 5) – Jean.François THOUHAZE à Jean.Claude DERC (à partir du dossier 22)
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Jacky TROUVÉ
------------------------------------	--------------

Dossier n°24 -
VALIDATION DU RESEAU DE FOSSES ET DE COURS D'EAU D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR
LE RESSUYAGE DES CRUES DE GARONNE

Rapporteur : Pierre IMBERT

Objet de la délibération

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Val de Garonne Agglomération doit exercer sa compétence de ressuyage des crues et doit donc définir le réseau de fossés et cours d'eau à entretenir afin de permettre la résilience du territoire suite aux crues de Garonne.

Exposé des motifs

L'exercice de la compétence GEMAPI, et notamment l'item 1 de l'article L 211.7 du code de l'environnement, donne à VGA une compétence pour la gestion des bassins versant et le ressuyage des crues.

Afin d'exercer cette compétence indispensable au retour à la normale suite aux crues de Garonne, et dans la continuité de la gestion faite par les anciens syndicats de digue, VGA doit définir son réseau d'intérêt communautaire pour le ressuyage des crues.

La définition d'un réseau prioritaire, ne reprenant que les tronçons principaux et non l'intégralité des petits fossés secondaires, a été validée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Sans attendre la mise en place du PAPI d'intention, l'ensemble des élus des Communes concernées et les collaborateurs de digue ont donc été consultés et ont défini avec l'assistance technique du service GEMAPI le réseau d'intérêt communautaire prioritaire à gérer par Val de Garonne Agglomération.

Le réseau défini et validé par les Communes comprend ainsi 21 km 679 m de cours d'eau classés, 36 km 307 m de fossés.

VGA se chargera sur ce réseau d'effectuer un entretien annuel de faucardage afin de garantir l'écoulement en cas de crue. Un programme de curage des fossés pourra aussi être mis en place si nécessaire.

Afin d'intervenir sur les cours d'eau privés et d'y investir des fonds publics, une Déclaration d'Intérêt Général précisant l'entretien réalisé conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques devra être obtenue auprès des services de l'Etat.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide l'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence GEMAPI, du réseau de fossés et de cours d'eau identifié sur les cartes jointes en annexe. Ce réseau se définit par la nécessité fonctionnelle lors du ressuyage des crues et permet un retour à la normale optimal des zones inondables identifiées.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	75	
<i>Pour</i>	75	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage
Le 28 septembre 2018

Fait à Marmande, le 27 septembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,